**Déclaration préliminaire des commissaires paritaires**

**CAPN des Ingénieurs d'études RF – 26 mai 2015**

La CGT déplore la forte diminution en pourcentage promus/promouvables des possibilités de changement de corps en IGE. En effet, même si le corps des IGE bénéficie de plus de possibilités que les autres corps, nous sommes passés de 111 possibilités pour 1619 promouvables en 2012 (soit 6,85%) à **85 possibilités pour 2011 promouvables (soit 4,23%) !** Cette baisse importante est une des conséquences directes de la gestion locale des emplois et des carrières dans un contexte de désengagement financier de l'Etat du service public de l'ESR (baisse des dotations, gels de postes, prélèvements sur fond de roulement, etc…) qui amène les établissements à publier moins de postes aux concours.

| Listes Aptitutes ITRF 2015 | LA TCH | LA ASI | **LA IGE** | LA IGR |
|---|---|---|---|---|
| **Nombre de possibilités** | 231 | 81 | **85** | 24 |
| **Nombre de promouvables** | 16075 | 7733 | **2011** | 4789 |
| **% promotions/promouvables** | 1,44% | 1,04% | **4,23%** | 0,50% |

Les Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) ont transféré la gestion de la masse salariale aux établissements. Cette gestion locale des emplois et des carrières (fonctionnaires ou non) ouvre la voie, à terme, à la fin du statut de la Fonction Publique et de ses garanties avec pour corollaire :

• la définition des emplois et des promotions ou avancements qui dépendront alors étroitement des capacités budgétaires de chaque établissement;

• la fin de l'égalité de traitement et des droits, d'un établissement à l'autre, d'une région à l'autre, d'une ville à l'autre…

Chacun peut constater que les relations dans le travail et les modes de gestion des personnels ont désormais plus à voir avec le management directif qu'avec le respect du travail de chacun au sein d'un collectif de travail, que la CGT revendique comme facteur d'épanouissement des personnes au travail et comme gage d'efficacité pour les missions réalisées.

L'**entretien professionnel** est un processus de subordination aux directions d'établissements, infantilisant, nocif et pathogène, calqué sur celui du privé dont nous avons pu mesurer tous les méfaits. S'il avait pu apparaitre pour certains lors de sa création comme d'« un moment privilégié d'échanges entre un agent et son N+1 », force est de constater que désormais il est vécu et subit comme une **évaluation individuelle**, avec à la clé une possibilité d'avancement différencié. Cet entretien prendra encore plus d'importance dans les prochaines années avec le « Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP*) »,

La CGT FERC Sup rappelle que ses revendications permettraient de répondre rapidement, clairement et facilement à la nécessaire révision en profondeur du traitement des agents de la Fonction publique en général, et des salariés de l'enseignement supérieur et de la recherche en particulier :

• La création des emplois statutaires permettant de résorber la précarité et d'augmenter le nombre des promotions
• La suppression des classes à l'intérieur d'un corps permettant un déroulement continu de carrière
• La revalorisation immédiate du point d'indice de 8%.
• La refonte de l'ensemble des grilles de traitement.
• L'abandon de l'entretien professionnel.
• La suppression de toutes les primes et leur intégration dans les rémunérations.

*Le RIFFSEEP, nouvelle mouture de la Prime Fonction Résultat d'inspiration Sarkoziste, avait fait l'unanimité contre lui lors de sa présentation au Conseil Supérieur de la Fonction Publique fin 2013. Cela n'a pas empêché le gouvernement de publier en 2014 le décret de création et la circulaire afférente, puis courant avril une note de service reportant pour des problèmes techniques la mesure pour une application généralisée au 1er janvier 2017.

FERC Sup CGT (Union Nationale des syndicats CGT des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche)
CGT en toute liberté
Case 544 – 263, rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex
Tél : +33 155 827.628 • Télécopie : +33 149 880.743
ferc-sup@ferc.cgt.fr • www.fercsup.cgt.fr